

CESER : **19 & 20 juin 2023**
Intervention n° : **1**
Document : **Plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente face aux enjeux du dérèglement climatique**
Orateur : **Séverine Dudot**

Je m'exprime au nom des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne.

Le Groupe Le Duff a mis un terme à son projet de nouvelle usine de production de pain et viennoiserie surgelés prévu à Liffré en Ille-et-Vilaine. Pourtant, le projet avait obtenu toutes les autorisations administratives et réglementaires, jusqu'aux conclusions favorables de la Commission Nationale du Débat Public. Aucun motif juridique ou légal ne s'opposait donc à la création de cette usine, que ce soit du domaine social, urbanistique ou environnemental. La longueur des procédures requises en vue de l'autorisation de ce projet, quelque 10 ans dans le cas présent, a découragé l'investisseur en obérant toute visibilité de son issue.

La situation créée par cet abandon interpelle à plusieurs titres les responsables économiques et pouvoirs publics.

Sur le plan de l'emploi et de la vie sociale pour un territoire rural, tout d'abord, car ce programme industriel engageait la création de 500 emplois directs, notamment d'ouvriers et de techniciens. On ne peut pas opposer écologie et social, avoir des territoires naturels préservés mais vides d'emplois que la population quittera.

Sur le plan économique ensuite : l'activité économique ne peut reposer exclusivement sur les services et le commerce ; l'industrie reste une source majeure de création de valeur ajoutée qui irrigue l'ensemble de l'économie. L'usine Bridor aurait généré de vastes besoins auprès de fournisseurs industriels et tertiaires en proximité et aurait concouru ainsi au développement d'autres entreprises et d'autres emplois.

Plus largement, la capacité de notre région à participer au mouvement de réindustrialisation est interrogée par ce dénouement : Etat, Région Bretagne, Communauté de communes, acteurs économiques s'engagent dans la reconquête de compétences industrielles ; celles-ci ne s'opposent pas à l'écologie et à la reconquête de la qualité de notre environnement. Contrairement à ce qui est parfois propagé, l'industrie est loin d'être la 1^{ère} consommatrice d'eau ; seulement 17% de l'eau consommée en France l'est par l'industrie. Pour autant, les entreprises participent à l'effort d'économie de la ressource : les CCI en accompagnent 70 cette année 70, notamment de l'industrie agroalimentaire, dans un programme exemplaire de sobriété dans l'usage de l'eau soutenu par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Etat, la Région et les collectivités territoriales.

D'autres régions en France et en Europe savent accueillir actuellement des projets industriels de grande ampleur, qui conditionneront le niveau et la qualité de vie de leurs populations pour plusieurs décennies. Nous exprimons la volonté que notre région ne reste pas à l'écart de ces mouvements et de ces investissements, au risque de la contraction de son tissu industriel et productif.

Je vous remercie de votre attention.